

Inscription cantine

2024 / 2025

Commission cantine

26 rue Victor Hugo

72270 MALICORNE

Tel 02 43 94 80 09

Courriel : cantine@ville-malicorne.fr

Fiche explicative

Le règlement intérieur est disponible sur le site de la ville ou récupérable en mairie.

Les dossiers complets doivent être déposés impérativement **en mairie et avant le 06 juillet 2024** pour les réinscriptions, les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 9H00 à 11H30 et les mardis de 9H00 à 11H30 et de 14H00 à 16H30 ou à l'adresse courriel : cantine@ville-malicorne.fr.

Le dossier d'inscription doit comprendre :

- La fiche d'inscription soigneusement complétée et signée,
- L'accusé d'acceptation du présent règlement intérieur signé par les parents, (ce règlement est disponible sur le site internet de la commune),
- Une attestation d'assurance responsabilité civile et individuelle accident,
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (pour les nouvelles inscriptions),
- Un document justifiant le droit de garde ou une attestation sur l'honneur en cas d'absence de jugement, (pour les nouvelles inscriptions ou modifications),
- L'ordonnance en cas de PAI,
- Un RIB pour le paiement par prélèvement avec le mandat rempli et signé,

TOUT DOSSIER IMCOMPLET AU PREMIER OCTOBRE DONNERA LIEU A UNE MAJORATION DES PRIX DU REPAS DE 10% A COMPTER DE CETTE DATE.

Prix du repas 2024/2025 :

Réguliers (Malicorne, Arthezé, Dureil) : 4.17 €

Réguliers autres communes : 4.86 €

Exceptionnels : 5.48 €
